



Restitution de caution en doute

Par **casabianca**, le **20/04/2010** à **20:49**

Bonjour,

Notre ancienne propriétaire nous demande de refaire une nouvelle lettre de dédite en "accusé de réception". En effet, cela fait plus de 3 semaines que nous avons quitté les lieux et elle ne nous a toujours pas rendu la caution car elle nous dit qu'elle a des crédits. On doute car on a été prévenus par des voisins qu'elle n'avait pas rendu la caution à un précédent locataire, qui avait tout comme nous un état des lieux de sortie parfait.

Nous savons qu'elle a un délai de 2 mois pour nous la rendre mais nous doutons de sa bonne volonté. Nous avons fait une lettre de dédite datée et signée mais envoyée en lettre prioritaire. Elle nous demande une nouvelle lettre de dédite en recommandé trois semaines après notre départ, doit on répondre à cette exigence, est ce que cela ne va pas retarder la délivrance de la caution? Le cachet de la lettre prioritaire ne fait-il pas foi?

Merci de nous répondre rapidement

Par **fabienne034**, le **21/04/2010** à **08:35**

Bonjour,

??????????

Vous n'avez rien à renvoyer !

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

vous allez devoir malheureusement saisir le juge de proximité après les deux mois

pour tout savoir sur la procédure devant le juge de proximité:

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>